

Rapport d'activité du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et l'adolescent (CDTEA) 2017

Selon l'article 20 du règlement sur les différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001, le CDTEA a pour mission d'être actif dans le domaine de la prévention et des campagnes de sensibilisation, les supervisions et le conseil, les examens et expertises, les consultations et thérapies ainsi que la formation d'étudiants dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité.

Ont été poursuivies, durant l'année 2017, les activités suivantes :

Prévention et promotion

Le CDTEA a mis sur pied dans une variété de sujets, des cours, des manifestations publiques, participé à des entrevues à la radio ou dans des émissions de télévision.

- Bilinguisme et logopédie
- Dyslexie – quand lire et écrire est difficile
- Problèmes de lecture et d'écriture en classe
- Points de repères et entraves sur le chemin du développement du langage
- Dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie et autres dys
- Compétences graphomotrices
- Dyspraxie
- TDAH
- Contexte et aspects psychologiques lors de la prise en charge d'enfants placés à la journée ou en famille d'accueil
- Education donne de la force pour des familles d'accueil
- Troubles d'apprentissage
- Médias numériques : opportunités et dangers
- Harcèlement dans l'école
- Les enfants devant les écrans
- Différence à l'école
- Promotion et soutien du développement d'enfant ayant des besoins psychologiques, logopédiques et psychomoteurs
- La protection des enfants
- Le nouveau centre de compétences pour les enfants sourds et malentendants en Valais

Supervisions

En 2017, le CDTEA a supervisé 36 institutions. Il s'agit d'institutions socio-pédagogiques, de garderies, de centre de consultation pour mères et pères. En outre, des supervisions ont été organisées pour les acteurs en milieu scolaire, tel que les médiateurs scolaires, les enseignants, les enseignants spécialisés, etc... Les familles d'accueil ou les parents de jour ont également assisté à une supervision des collaborateurs du CDTEA.

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'institutions supervisées	36	37	38	37	28	35

Tab. 1 : Nombre d'institutions supervisées en rétrospective

Accompagnement, conseil éducatif, thérapie

Durant l'année 2017, 5883 enfants et adolescents ont été accompagné ou traités thérapeutiquement par le CDTEA, dont 61% de garçon et 39% de fille. 3% des enfants étaient en âge préscolaire, 65% au niveau primaire (1H à 8H), 17% au niveau secondaire I, 10% au niveau post-obligatoire jusqu'à 18 ans et 5% de jeunes adultes. 70% des enfants sont de nationalité suisse, 26% ont une nationalité européenne (non suisse) et 4% ont une nationalité « non-européenne ».

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants suivis par le CDTEA	5883	5422	5354	4953	5022	4710	4411	4417
EPT sans la Direction	59.6	48	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6
Nombre de dossiers par EPT	99	113	139	128	130	122	114	114

Tab. 2 : Aperçu des situations des dernières années (EPT = équivalent plein temps)

77% des enfants et adolescents suivis par le CDTEA ont été annoncés par leurs parents, 11% par les écoles (en accord avec les parents). Les 12% restants ont été annoncé par des institutions, des médecins, des services sociaux etc...

Au total, 60'702 interventions ont été réalisées avec ces enfants et leur environnement social. Le taux d'intervention moyen par enfant est de 10,3 interventions. 51% des interventions sont des séances avec l'enfant/l'adolescent, 17% avec des enfants et leurs parents, 8% sont des interventions de groupe, 7% avec les parents et 4% avec les enseignants. Les 13% restants se répartissent dans des réunions avec d'autres professionnels.

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'intervention	60'702	46'558	42'553	44'825	40'149	39'359	38'226	37'135
Moyenne d'intervention par situation	10.3	8.5	7.9	8.9	8.0	8.3	8.6	8.4

Tab. 3 : Aperçu du nombre d'intervention et des moyennes du nombre d'intervention par situation des dernières années

Durant l'année 2017, les psychologues du CDTEA ont été présent à 103 auditions audiovisuelles des pour la police judiciaire en tant qu'expert.

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'auditions	103	109	99	74	91	-	20	-

Tab. 4 : Aperçu du nombre d'auditions audiovisuelles des dernières années

Médiateurs scolaires

En septembre 2017, les premiers médiateurs scolaires du niveau primaire formé par le CDTEA ont reçu leur certificat. Durant l'année 2017, plus de 100 enseignants du primaire et du secondaire II ont été formés en tant que médiateurs scolaires. En outre, deux cours de formation continue ont été organisés avec succès pour les médiateurs scolaire et divers groupe de médiateurs ont été supervisés. De plus amples information peuvent être trouvées sur la page d'accueil du site Internet de la médiation scolaire ainsi que dans le rapport annuel de médiation scolaire.

Stagiaires

L'année dernière, en comparaison avec 2016, nous avons eu l'opportunité de former plus de stagiaires. Au total, 20 stagiaires ont été encadrés par les collaborateurs du CDTEA : 12 en psychologie, 7 en psychomotricité et 1 en logopédie.

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de stagiaires	20	9	15	8	11	14	20	-

Tab. 5: Aperçu du nombre de stagiaires des dernières années

Autres projets

L'année 2017 nous a également occupés à l'introduction du concept de pédagogie spécialisée. Depuis août 2017, en étroite collaboration avec l'Office de l'enseignement spécialisé, diverses adaptations ont pu être mise en place, par exemple les séances de coordination. En outre, une évaluation qualitative et quantitative du guichet unique ainsi que des séances de coordination ont été réalisées, évaluation qui démontre des possibilités d'optimisation.

De plus, en novembre 2017, le centre de compétence « surdité/déficience auditive » pour le Valais romand a été officiellement ouvert et une étroite collaboration entre le CDTEA, l'OES et la commune de Sion a été constituée. Un nouveau contrat de prestation a été établi avec la commune de Sion, dans lequel il est stipulé que le SMSPP prend en charge tous les enfants scolarisés dans les classes francophone de la commune de Sion, de la 1H à la 8H. Les enfants scolarisés dans une école privée se trouvant sur le territoire de la commune de Sion mais qui n'y sont pas domiciliés font exception. Ces enfants, ainsi que tous les enfants d'âge préscolaire, les enfants germanophones de 1 à 18/20 ans et tous les enfants francophones à partir de la 9H sont prise en charge par le CDTEA.

Romaine Schnyder
Directrice du CDTEA

Février 2018